

ANNONCE DES PROLONGATIONS D'OUVERTURE

A retourner à la Police du commerce, rue du Valentin 12, case postale 1125, 1401 Yverdon-les-Bains, en application des dispositions de l'article 22 de la Loi du 26.03.2002 sur les auberges et les débits de boissons.

Nom et prénom du titulaire de l'autorisation d'exploiter :

..... No de portable :

Nom et prénom du titulaire de l'autorisation d'exercer :

..... No de portable :

Enseigne de l'établissement :

Adresse de l'établissement : No de téléphone :

Adresse de facturation :

Demande à la Direction de la sécurité publique et des sports, l'autorisation de pouvoir obtenir les prolongations d'ouverture suivantes, **au-delà de minuit** : (1 autorisation du dimanche au jeudi soir jusqu'à 01h00 et 2 autorisations les vendredis et samedis soirs jusqu'à 02h00)

dès le

| | | | | | | |
|----------|---------------|--------------------------|---------|--------------------------|---------|--------------------------|
| Lundi | jusqu'à 24h00 | <input type="checkbox"/> | à 01h00 | <input type="checkbox"/> | | |
| Mardi | jusqu'à 24h00 | <input type="checkbox"/> | à 01h00 | <input type="checkbox"/> | | |
| Mercredi | jusqu'à 24h00 | <input type="checkbox"/> | à 01h00 | <input type="checkbox"/> | | |
| Jeudi | jusqu'à 24h00 | <input type="checkbox"/> | à 01h00 | <input type="checkbox"/> | | |
| Vendredi | jusqu'à 24h00 | <input type="checkbox"/> | à 01h00 | <input type="checkbox"/> | à 02h00 | <input type="checkbox"/> |
| Samedi | jusqu'à 24h00 | <input type="checkbox"/> | à 01h00 | <input type="checkbox"/> | à 02h00 | <input type="checkbox"/> |
| Dimanche | jusqu'à 24h00 | <input type="checkbox"/> | à 01h00 | <input type="checkbox"/> | | |

TARIF : selon tarif réglementaire en vigueur

Si cet horaire devait être modifié ultérieurement, un nouveau formulaire dûment rempli devra être adressé à la Police du commerce, rue du Valentin 12, case postale 1125, 1401 Yverdon-les-Bains.

Par contre, si vous souhaitez prolonger occasionnellement l'ouverture de votre établissement suite à un afflux de clientèle ou, dans le cas inverse, renoncer à une prolongation d'ouverture, il vous appartiendra d'aviser la Police Nord Vaudois, ☎ 024-423.66.66, au plus tard 10 minutes avant la fermeture prévue.

Par leurs signatures, les titulaires de la licence se portent garants du paiement intégral des taxes de prolongation. En cas de non paiement des factures à leur échéance, notamment, la direction de la sécurité publique peut retirer le droit à toute prolongation d'ouverture.

Date : Signature du titulaire de l'autorisation d'exploiter :

Date : Signature du titulaire de l'autorisation d'exercer :

Police Nord Vaudois